



## Renseignements sur mes droits et devoirs

Par **Gabrielle58**, le **26/07/2012** à **16:30**

Bonjour,

Mon patron, gérant de la société dans laquelle je suis l'unique salariée, va prendre sa retraite. Il est complètement démotivé et je ne l'ai pas encore vu cette année au bureau.

Il m'oblige à signer différents papiers (TIP pour différents règlements, contrats de partenariat commercial, de service après vente, ... avec notre client qui fait partie de la grande distribution) en imitant sa signature puisqu'il ne vient plus au bureau.

Il prétend que je ne risque rien, or dernièrement, il m'a dit qu'il n'avait rien signé à propos de ces contrats.

Il ne me vient pas en aide pour solutionner les problèmes rencontrés par nos clients (SAV) pas plus qu'il n'intervient auprès de nos fournisseurs pour leur demander d'honorer nos commandes dans des délais acceptables, sachant qu'ils n'ont signé aucun contrat d'engagement avec notre société.

Quelle doit être mon attitude vis à vis de mon patron, sachant que probablement notre société sera fermée en fin d'année ?

Merci d'avance pour vos conseils.

Par **pat76**, le **26/07/2012** à **19:12**

Bonjour

Surtout, vous ne faites pas de faux en imitant la signature de votre employeur. Il pourrait se retourner contre vous si il ne vous a pas donné de procuration même si vous avez son accord oral.

Il doit prendre ses responsabilités ou bien vous donner la procuration écrite qui vous permettra de signer les actes à sa place, mais vous ne le faites plus sans un accord écrit signé de votre employeur.

Vous serez en droit d'attendre une rémunération supérieure si votre fonction devient plus importante que celle pour laquelle vous avez été engagée.

Si votre employeur doit fermer sa société, il devra vous licencier économiquement.